

**RAPPORT DE POLITIQUE  
FINANCIÈRE**

5

10



15

Faut-il se le redire aujourd'hui, plus qu'hier peut-être : notre outil syndical a besoin de moyens financiers pour remplir son rôle et faire face aux enjeux revendicatifs. Les syndiqués et syndiquées, par leur cotisation, financent l'activité de leur syndicat et des structures auxquelles ils ou elles sont affiliées. Elles et ils en garantissent ainsi l'indépendance financière. Cette cotisation leur donne le droit à être partie prenante des différentes décisions, celui à être formés et informés, mais aussi un droit de regard sur l'utilisation qui en est faite.

Ainsi, c'est par l'explication des actions menées grâce aux cotisations que nous pourrons avoir une approche plus collective et transparente de la politique financière. Dans ce souci de transparence et de clarté, voici le premier rapport financier de l'Union CGT Intérieur qui est aussi le premier de l'USPATMI, de l'USPP,...

En effet après immersion dans les archives, il semble bien que ce rapport soit le premier de notre Union et il y en aura d'autres, à l'inverse de Toulouse qui est toujours premier en rugby, il faut de toute façon bien commencer un jour et quelque part.

Dans un premier temps, il convient de remercier les membres fondateurs de cette union, sans qui personne ne serait présent autour de cette table. L'idée il y a plus d'une décennie de créer une union capable matériellement de permettre la création de syndicats était une vision d'avenir dans laquelle nous devons toujours nous inscrire pleinement aujourd'hui. Nous rendons donc hommage à ces visionnaires.

Le rôle confié au trésorier ou à la trésorière n'est pas compliqué. Dans un premier temps, il ou elle encaisse les cotisations des syndicats et des isolés ou isolées et dans un second temps, il ou elle gère et contrôle la dépense dans les règles que nous avons définies collectivement. Cela permet l'accomplissement de la stratégie définie ensemble pour le développement de la CGT au ministère de

l'intérieur. Vous voyez, rien de bien compliqué. Mais ce mandat exige beaucoup d'intégrité et de rigueur, car de là naît la confiance qui permet d'asseoir notre Union dans une vision de sécurité et d'avenir.

40 Alors oui, cette rigueur a été parfois pointée du doigt mais c'est bien elle qui permet une véritable égalité de traitement. Et malgré certaines vagues, notre union ne prend pas l'eau et est toujours au-devant pour maintenir une lutte et un vrai rapport de force contre l'administration.

Cette égalité dans les règles fixées ne doit en aucun cas faire oublier l'équité. L'idée de donner ce que l'on peut et de prendre ce dont on a besoin n'est pas une invention de la CGT mais elle est un élément  
45 fondamental à une vision humaine, solidaire, et indispensable au développement durable de notre Union.

Notre Union s'occupe également du reversement Cogetise pour l'ensemble des syndicats affiliés, syndiqués et syndiquées isolées, et est dans la démarche d'intégrer toutes nos structures dans le Cogitiel.

Le bilan de trésorerie et de politique financière qui va suivre démarre au IVème Congrès pour aller jusqu'à celui qui nous réunit.

50 Suite au IVème Congrès de l'Union en 2019, les éléments comptables transmis par le précédent trésorier ont été repris par le nouveau. L'année 2020 a ainsi été une année de transition sans véritable matérialisation de bilan, mais durant laquelle des actions ont été entreprises. Par exemple, le système de remboursement qui était réalisé exclusivement par chèque a été amélioré avec la mise en place d'un système de remboursement par virement (en 2022, 100 remboursements par virements et seulement 4 par  
55 chèque). Le virement est instantané et peut être ordonné dès que l'ensemble des documents est en possession du trésorier, par mail éventuellement (précédemment, il fallait d'un côté envoyer ces mêmes documents puis renvoyer un chèque et nous avons constaté que de nombreux justificatifs se perdaient dans la nature). Ce système est plus rapide, plus efficace et donc plus pertinent.

Pour pouvoir procéder à ces changements nous avons aussi dû tous et toutes aller à la banque pour  
60 changer les habilitations, et tout cela n'a pas été une mince affaire !!!

Il a ensuite été proposé et validé par la CEN un changement de règle au sujet du remboursement des frais. La règle qui existait était un remboursement des repas sur la base de 7,5€ le midi et 20€ le soir, ceci pour la journée. Nous l'avons fait évoluer à 17,50€ pour un repas et 35€ maximum pour deux repas par jour (le  
65 remboursement de 17,50€ par repas étant fongible sur la journée), règle qui s'approche davantage du système administratif en place. Suite aux débats, notre conclusion collective a été que si nous voulons que ces règles évoluent, battons-nous déjà pour qu'elles évoluent administrativement, ... c'est là qu'est le vrai combat.

Ensuite notre Union a organisé la quasi-totalité de nos CEN en présentiel. Nous avons vu pendant la crise du Covid et à la CEN de janvier dernier que la visio atteint vite ses limites.

70 Les membres de notre CEN et du Bureau National se sont déplacés pendant ces quatre années sur de nombreux sites : entre 15 et 20 déplacements par an pour une dépense annuelle moyenne de 4150€

C'est-à-dire que notre CEN et notre Bureau se sont déplacés entre une et deux fois par mois sur le territoire grâce à nos finances qui permettent ainsi la présence physique de nos représentants sur le maximum d'endroits. Ces déplacements aux quatre coins de la France ont permis la création de plusieurs  
75 syndicats et nous pouvons vraiment nous en féliciter !!!

Chaque fois que cela est possible, nos déplacements sont couplés à d'autres prises en charge soit par l'administration, soit par l'UFSE...

Nous avons organisé des rassemblements de soutien comme dans le 82 et le 43. Nous avons aidé la CGT Administration centrale, la CGT préfecture 93 et la CGT SGAMI-Sud dans leur animation de réseau, car  
80 ce sont des syndicats avec une grosse couverture géographique. Nous avons également permis la tenue de

réunions régulières des Travailleurs Sociaux, notamment en septembre 2021, juin 2022 et septembre 2022.

Notre Union a également pris en charge la fabrication des calendriers 2020, 2021, 2022 et 2023 et leur diffusion à l'ensemble des syndicats affiliés pour un montant total de 10 410,41 €.

85 Nous avons aussi acheté des ordinateurs pour les membres du bureau, un video projecteur et une imprimante.

Ce début d'année a également vu l'achat de matériel pour outiller les camarades dans les luttes (drapeaux, chasubles, autocollants et badges) à destination de nos syndicats pour un montant de 2 833 €.

90 Nous avons soutenu différentes actions, la plus récente étant un versement à la caisse de grève pour un montant de 500 €

Afin de donner une idée de l'équilibre financier à maintenir, le solde du compte au 28 février 2019 était de 65 866,87 €. Quatre ans après, à la même date, il est de 70 412,46 €, soit une différence de 4 545,59 € en positif. Il faut toutefois prendre en compte que le Congrès n'est pas encore payé,... d'où la nécessité de maintenir le même niveau de rentrées et de sorties d'argent pour que cet équilibre perdure et soit  
95 bénéfique à toutes et tous !

Il ne s'agit pas d'un bilan comptable mais bien d'un rapport de politique financière, pas le moindre puisque le premier.

100 Mais bien évidemment, l'ensemble des documents, livres de comptes, fiches de remboursement, reçus de carte bleue, relevés, enfin tout ce qui fait l'objet d'un mouvement bancaire de notre union est à disposition de chaque syndiqué ou syndiquée.

Pour finir, vous l'avez compris nos finances reposent exclusivement sur les cotisations des syndiqués et syndiquées. Notre politique financière repose sur la politique de syndicalisation. Une des pistes pour le prochain mandat serait d'aider nos syndicats dans celle-ci pour avoir des outils de réponse lorsqu'ils s'entendent dire « je n'ai pas les moyens de me syndiquer, surtout dans le contexte actuel ». Un des outils  
105 financiers est d'expliquer, ré-expliquer que la cotisation de 1 % du salaire n'est en réalité que de 0,34 % du salaire puisque 66 % sont récupérés en crédit d'impôt, il s'agit bien d'un crédit et non d'une réduction. Pour exemple, un syndiqué ou une syndiquée ayant un indice de 352 (le plus bas, bien trop bas !) devrait avoir une cotisation de 17 € mensuelle soit 204 € par an. Le crédit d'impôt sera de 135 € soit moins de 6 € par mois.

110 Vive le Vème Congrès de l'Union des syndicats CGT Intérieur !  
Et vive la CGT !